
STAGIAIRE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ELECTRICITE » H / F

Stage - Basé à Grenoble

ACTIS, Office Public de l'Habitat de la Région Grenobloise, intervient sur 53 communes avec un parc de 12 000 logements et équivalents. Premier bailleur social de la métropole grenobloise, ACTIS est un partenaire reconnu des collectivités territoriales sur les différents axes d'intervention des politiques publiques : gestion de proximité, construction, réhabilitation, renouvellement urbain, développement soutenable des territoires.

Avec près de 50 % de son parc en quartiers prioritaires de la politique de la ville, ACTIS cherche à maîtriser la dynamique de ces quartiers en partenariat avec les différentes parties prenantes : habitants, associations, collectivités locales,...

Notre effectif de 300 salariés est réparti en majorité sur 3 territoires et dans 6 agences décentralisées dont le rôle est de développer une **véritable relation de proximité** avec nos locataires et nos partenaires.

En 2016, le patrimoine d'ACTIS comptait plus de 600 points de livraison d'électricité dont 97% présentaient une puissance inférieure à 36 kVA (tarif bleu).

Au sein de la Direction du Développement et du Patrimoine et sous l'autorité de la Responsable du service Contrats-Maintenance-Energie et de la Chargée de mission Energie, vous avez pour mission l'identification d'un échantillon de points de livraison électricité, le diagnostic et l'optimisation de leurs caractéristiques techniques et tarifaires.

MISSIONS PRINCIPALES

La réalisation de l'étude peut, pour chaque point de livraison, se décliner en 3 étapes :

▪ **Etape 1 : Recensement du point de livraison**

Il s'agit d'identifier, pour chaque point de livraison, ses caractéristiques principales :

- Numéro du point de livraison ;
- Localisation exacte (adresse, montée, sous sol, local technique....) ;
- Numéro de contrat associé au point de livraison ;
- Numéro de compteur ;
- Puissance souscrite ;
- Etc...

Ce recensement suppose le traitement de données contractuelles et de facturation d'ACTIS.

▪ **Etape 2 : Etat des lieux du point de livraison**

Cette étape consiste à identifier précisément les installations électriques desservies par chaque point de livraison. ACTIS ne dispose que de très peu de données papier ou numériques pour réaliser ce repérage. Des visites sur site, éventuellement en compagnie d'un chargé de patrimoine ou de l'un de nos prestataires électricien connaissant bien nos installations électriques, s'avéreront donc nécessaires.

Sur site, il faudra procéder :

- A la localisation du point de livraison (localisation du compteur de facturation) ;
- A la localisation du tableau électrique principal ;
- Eventuellement à la localisation des tableaux électriques secondaires.

A l'aide des indications fournies sur le tableau ou des plans électriques devant y être consignés, toutes les installations alimentées par le point de livraison (moteurs de ventilations, auxiliaires de chaufferies, machinerie ascenseur,...) devront être répertoriées.

Cette étape donnera lieu à la réalisation de schémas d'alimentation en arborescence associés à chaque compteur. Ces informations, délivrées au service Charges d'ACTIS, devront permettre une répartition plus claire et plus précise, des factures d'électricité dans le calcul des charges communes d'électricité.

Cet état des lieux est également l'occasion d'émettre un constat sur l'état physique et l'accessibilité du compteur et du tableau électrique primaire (vétusté, accessibilité sécurisée, place disponible dans l'armoire électrique, identification correcte des disjoncteurs...).

Des outils (fiches de visite, fichier de recensement et gestion des mises à jour...) devront au préalable être élaborés afin d'harmoniser la méthodologie de travail sur l'ensemble des points de livraison électrique.

▪ **Etape 3 : Optimisation tarifaire auprès des fournisseurs d'électricité**

Au vu des installations alimentées par chaque point de livraison, une estimation de la puissance appelée sera réalisée. Convertie en puissance souscrite, elle pourra ensuite être confrontée à celle du contrat qui lie ACTIS à son fournisseur.

En cas d'écart, une révision de la puissance souscrite sera demandée au fournisseur. Et l'impact sur l'abonnement, donc sur les charges des locataires, sera mesuré.

Cette étape donnera également lieu à la proposition et l'analyse de solutions techniques permettant la réduction de la puissance électrique appelée et des consommations (remplacement d'éclairage des communs, remplacement des ventilateurs de VMC par des ventilateurs très basse consommation, détection de présence dans les parkings...). Chaque proposition d'amélioration fera l'objet d'une étude permettant de comparer les gains sur les factures électriques (abonnement et consommations) à l'investissement nécessaire.

Etant donné le nombre de points de livraison électriques sur le patrimoine d'ACTIS, et le temps à allouer à chacun d'entre eux (visite sur site notamment), ainsi que le caractère organisationnel et technique de l'étude, celle-ci portera sur un périmètre défini en début de stage (groupe, quartier, ...), le stagiaire travaillant sur les trois étapes déclinées ci-dessus afin de garantir l'intérêt pédagogique de ce travail, et de ne pas perdre de vue son objectif final : réduire les factures d'électricité récupérables auprès de nos locataires.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Maîtrise de la filière de l'énergie et les domaines relatifs aux équipements techniques énergétiques des bâtiments, en particulier électriques
- Capacités d'analyses et de synthèse, autonomie, rigueur et organisation
- Bon sens de la communication, capacité à travailler en équipe et en transversalité
- Maîtrise de l'outil informatique (excel essentiellement)
- L'habilitation électrique de type BS serait un plus.

PROFIL

- Bac +4 ou +5 – domaine Electricité Bâtiment Energie

Actis étudie, à compétences égales, toutes candidatures dans le respect de son engagement pour la non-discrimination et l'égalité de traitement et dans le cadre de la « Charte de la Diversité » qu'il a signée.

CLASSIFICATION - REMUNERATION

Temps de travail : 35 hebdomadaires

Gratification de stage sur la base légale

POUR POSTULER

Envoyer CV + lettre de motivation

Par mail : recrutement@actis.fr Par Courrier : ACTIS – Direction du Personnel et de la communication
Le Polynôme, 25 avenue de Constantine
CS 72508 – 38035 Grenoble Cedex 02